

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

**SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit du mois de septembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

**Étaient présents :** M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, MM. Jérôme AGNELLET, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, M. Richardo RODRIGUES, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné procuration :** Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Maire-Adjointe ;  
Mme Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Benjamin DELOCHE, Michel CATON, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents :** Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane FAURE-HUDRY, Sébastien ATRUX-TALLAU, Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

**Date de la convocation :** 12 septembre 2025  
**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :** 29  
**Présents et représentés :** 25

**Secrétaire :** Mme Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Conseillère Municipale, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

**N° 2025/089 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT- DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

M. le Maire présente le projet de décision modificative n° 2 du budget annexe Assainissement au Conseil municipal en précisant qu'il permet de provisionner une somme de 77 760,00 € liée à une recette de PFAC appelée auprès d'un créancier en liquidation judiciaire.

Cette provision permet d'assurer budgétairement le risque très probable d'une créance irrécouvrable.

Le budget annexe Assainissement participe également à hauteur de 20% à la location modulaire du service des Eaux, pour 3 500,00 €.

L'équilibre de la section Fonctionnement est réalisé en réduisant le virement à la section Investissement, les travaux d'assainissement prévus en 2025 étant reportés.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les inscriptions budgétaires détaillées ci-après et modifiant le budget Primitif 2025 à hauteur de - 81 260,00 € en Investissement et à somme nulle en Fonctionnement.

Imputation	Libellé	Investissement dépenses	Investissement recettes
23-23152	Travaux sur réseaux d'assainissement	-81 260,00 €	
021-021	Virement de la section d'exploitation		-81 260,00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-81 260,00 €</b>	<b>-81 260,00 €</b>

.../...

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 074-217402809-20250918-CM25089-BF

S<sup>2</sup>LOW

	Libellé	Fonctionnement dépenses	Fonctionnement recettes
011-6135	Participation à la location des modulaires service des eaux	3 500,00 €	
68-6815	Provision pour créance douteuse PFAC WIGOS	77 760,00 €	
023-023	Virement à la section d'investissement	-81 260,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00 €	0,00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les inscriptions budgétaires de la décision modificative n°2 du budget annexe Assainissement telles qu'elles sont retranscrites dans le tableau ci-dessus.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

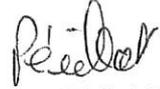
THÔNES, le 23 septembre 2025

Le Maire,

  
Pierre BIBOLLE

POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

  
Muriel PERILLAT-dit-LEGROS

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **26 SEP. 2025** ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **29 SEP. 2025**

THÔNES, le **29 SEP. 2025**

Le Maire,

  
Pierre BIBOLLE